



Important – Veuillez lire ces informations avec attention avant de remplir votre demande. Celle-ci une fois remplie, nous vous conseillons vivement d'en conserver une photocopie pour future référence.

Personnes concernées par ce formulaire

Il s'adresse à toute personne qui se trouve hors d'Australie et qui voudrait obtenir un visa pour se rendre dans ce pays à des fins touristiques ou pour y pratiquer des activités de loisirs (pendant des vacances, pour rendre visite à de la famille ou à des amis, ou pour tout autre séjour de courte durée, y compris pour des études, mais pas pour y travailler).

- Si vous désirez obtenir un visa de séjour familial parrainé, vous devez remplir le formulaire 48S *Demande de visa pour l'Australie – séjour familial parrainé*, et votre parraineur doit remplir le formulaire 1149 *Demande de parrainage pour visiteurs dans le cadre d'un séjour familial parrainé*.
- Si vous désirez vous rendre en Australie pour y suivre un traitement médical, veuillez utiliser le formulaire 48ME *Demande de visa pour l'Australie – traitement médical (traitement médical de catégorie UB)*.
- Si vous envisagez de poursuivre des études en Australie pour une durée supérieure à 3 mois, vous devez faire une demande de visa d'études. Veuillez vous adresser à la mission australienne la plus proche pour obtenir des renseignements sur les visas d'études et le formulaire approprié.
- S'il s'agit d'un court séjour d'affaires (ou d'une conférence), veuillez utiliser le formulaire 456 *Demande de visa d'affaires (court séjour d'une durée maximale de 3 mois)*.

Vous devez répondre à toutes les questions de toutes les sections. Une réponse incomplète ou inexacte pourra entraîner le rejet de la demande ou l'annulation ultérieure du visa.

Intégrité de la demande

Le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté (le ministère) s'engage à maintenir l'intégrité des programmes de visa et de citoyenneté. Sachez que si vous lui fournissez des demandes ou documents frauduleux, des retards peuvent s'ensuivre dans le traitement de votre demande et celle-ci peut être refusée.

Type de visas

Vous devez obtenir un visa **AVANT** de vous rendre en Australie. Si votre demande aboutit, vous recevrez votre visa sous la forme d'une étiquette apposée dans votre passeport. Le visa peut être valable pour une ou pour plusieurs entrées. Après examen de votre demande par un préposé aux visas, une décision sera prise concernant l'octroi et la durée de votre visa. Le type de visa, la durée du séjour, les conditions et le nombre d'entrées seront indiqués sur votre visa ou dans la lettre que le ministère vous enverra si le visa vous est octroyé.

Vous pouvez demander le type de visa suivant :

Visa de tourisme, catégorie TR – sous-catégorie 676

Ce visa peut être demandé hors d'Australie (à l'étranger) ou en Australie.

Validité du visa

Ce visa permet généralement des séjours de 3 ou 6 mois en Australie, bien qu'il soit également possible d'octroyer un séjour d'une durée maximale de 12 mois. Un séjour de plus de 12 mois est octroyé **UNIQUEMENT** en cas de circonstances « exceptionnelles ».

Il peut être octroyé pour une ou pour plusieurs entrées au cours d'une période donnée. Généralement, ce visa permet d'entrer en Australie dans les 12 mois suivant la date d'octroi.

Cependant, il convient de noter que, aux termes du règlement australien concernant l'immigration, les responsables peuvent octroyer un visa de tourisme autorisant le détenteur du visa à se rendre en Australie et à y séjourner pendant la période qu'ils jugeront appropriée. Dans certaines circonstances, la durée de séjour octroyée peut être inférieure à celle requise par le demandeur.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web du ministère www.immi.gov.au/e_visitors.htm

Pour faire une demande

Vous pouvez faire une demande de visa de tourisme de 3 manières :

- demande électronique sur Internet ;
- demande sur formulaire papier ; ou
- par l'intermédiaire d'un prestataire de services partenaire (PSP). Dans certains pays, les PSP fournissent des services liés aux demandes de visa pour le compte du ministère. Pour de plus amples informations et pour vérifier s'il existe un PSP dans votre pays, veuillez consulter la page web *Contact Us* sur le site du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/contacts/overseas/

Demande de visa de tourisme déposée hors d'Australie :

- Les demandes de visa de tourisme peuvent être faites sur Internet par l'intermédiaire d'une agence de voyage agréée, d'une compagnie aérienne, d'un PSP ou directement par le demandeur. Pour faire une demande sur Internet, vous devez disposer d'un passeport autorisé. La liste des pays autorisés pour ce service figure sur le site Internet du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/e_visas/
- Il est également possible de faire des demandes de visa de tourisme sur formulaire papier auprès d'une ambassade, d'une haute commission ou d'un consulat d'Australie. Cependant, il est important de savoir que certains bureaux du Gouvernement australien à l'étranger ne traitent pas les demandes de visa sur place. Vous trouverez des informations sur les dispositions spéciales ayant trait au dépôt de demandes de visa auprès de bureaux spécifiques du Gouvernement australien à l'étranger sur le site web du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/contacts/overseas/ ou en contactant le bureau du Gouvernement australien le plus proche de votre domicile.

Demande de visa de tourisme déposée en Australie :

- Une demande pour un séjour total d'une durée maximale de 6 mois à compter de la date de dernière entrée du demandeur en Australie avec une autorisation électronique de voyage (Visiteur) (sous-catégorie 976) ou un visa de tourisme (sous-catégorie 676) peut être faite sur Internet. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/e_visas/

Continued on the next page
Suite au verso ►

- Il est également possible de faire des demandes de visa de tourisme sur formulaire papier auprès d'un bureau du ministère. Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire 601 *Demande de prorogation de titre de séjour en qualité de visiteur* et l'envoyer par la poste accompagné de votre passeport à un bureau du ministère ou le présenter à un préposé de bureau du ministère avec votre passeport. Les formulaires sont disponibles sur demande dans n'importe quel bureau du ministère. Pour plus de détails sur les options de dépôt de visa, veuillez consulter le site web du ministère www.immi.gov.au/e_visas/

Frais de demande de visa

Le montant des frais de demande doit accompagner chaque demande.

- La demande ne sera examinée qu'après réception du règlement.
- Les frais sont généralement non remboursables si le visa n'est pas octroyé.

Le montant des frais est susceptible d'être modifié à tout moment. Les frais de demande de visa sont susceptibles d'être modifiés chaque année le 1er juillet. Le coût du visa peut s'en trouver augmenté.

Pour vérifier le montant des frais de demande de visa, consultez la rubrique *Frais* du formulaire 990i, disponible sur le site web du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/allforms/990i.htm ou adressez-vous au bureau du ministère le plus proche.

Mode de paiement

En Australie

Pour effectuer un paiement, veuillez payer par carte de crédit, carte de débit, chèque de banque ou mandat postal à l'ordre du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. Les cartes de débit et les cartes de crédit sont les modes de paiement préférés.

Hors d'Australie

Avant d'effectuer un paiement de l'étranger, veuillez vérifier auprès du bureau du Gouvernement australien où vous comptez déposer votre demande quels sont les modes de paiement et les devises acceptables, ainsi que l'ordre auquel le règlement doit être établi.

Personnes pouvant être incluses dans cette demande

Chaque titulaire de passeport doit remplir un formulaire séparé. Vous pouvez inclure dans votre demande tout enfant **dont le nom figure dans votre passeport** et qui voyagera avec vous. Par contre, s'il s'agit d'un adulte, il devra faire l'objet d'une demande séparée.

Conditions régissant la délivrance d'un visa de tourisme pour l'Australie

Vous devez accepter les conditions répertoriées ci-dessous et être en mesure de les respecter durant votre séjour en Australie. Sinon, vous ne devriez pas faire cette demande. Si vous ne respectez pas ces conditions, vous pouvez perdre votre visa ou faire l'objet d'autres sanctions. Si vous avez des questions concernant ces conditions, veuillez vous renseigner auprès d'une mission australienne.

Lorsque votre passeport vous sera rendu, vérifiez soigneusement les informations et les conditions précisées sur votre visa ou dans la lettre vous informant de l'octroi de ce dernier.

CONDITIONS

8101 – Vous NE DEVEZ PAS travailler durant votre séjour en Australie.

8201 – Vous NE DEVEZ PAS suivre plus de 3 mois d'études durant votre séjour en Australie.

8205 – Si vous avez l'intention de suivre plus de 4 semaines d'études, il se peut que vous ayez à subir un examen radiographique des poumons avant d'être autorisé à entreprendre ces études.

8503 – Aucune prorogation.

La personne qui examinera votre demande pourra décider d'appliquer la condition 8503 à votre visa. Cela signifie qu'une fois en Australie, le détenteur d'un visa portant cette condition (aucune prorogation) ne pourra obtenir aucun autre visa¹, tant qu'il se trouvera en Australie.

Si cette condition vous est appliquée, vous ne pourrez pas demander à rester en Australie au-delà de la durée de séjour indiquée sur votre visa. Si vous devez vous trouver sur le territoire australien à une date donnée, vous devrez vous assurer qu'elle tombe dans la période couverte par votre visa, car il vous sera impossible de prolonger votre séjour.

Si la condition 8503 s'applique à votre visa, ce dernier ou la lettre vous informant de l'octroi de votre visa, portera la mention : « 8503 – NO FURTHER STAY ».

D'autres conditions peuvent s'appliquer selon la raison de votre séjour.

Marche à suivre

- Pour faire une demande en personne ou par courrier, vous devrez remplir un formulaire de demande papier. **Remarque:** que si vous donnez des informations fausses ou de nature à induire les autorités en erreur, vous vous exposez à au rejet de votre demande ou à l'annulation de votre visa, ou à des sanctions durant votre séjour en Australie. Une fois rempli, le formulaire devra être remis à la mission australienne la plus proche.
- Vous êtes la seule personne habilitée à signer ce formulaire, mais vous pouvez vous faire aider à le remplir. Il vous incombe alors de vous assurer de l'exactitude des informations qu'il contient.
- Déposez votre formulaire de demande, le montant des frais de dossier ainsi que les pièces jointes éventuelles auprès de la mission australienne ou du prestataire de services partenaire le plus proche. Vous pouvez déposer votre demande en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant, ou encore l'envoyer par courrier postal.
- Vous devrez accompagner votre demande de votre passeport ou d'une photocopie certifiée conforme des pages de votre passeport où figurent vos renseignements personnels et des visas.
Il pourra également vous être demandé de présenter votre passeport une fois qu'une décision aura été prise au sujet de votre demande, pour qu'un visa puisse y être apposé.
- Veuillez respecter toutes les indications du préposé aux visas concernant d'éventuels examens médicaux ou radiographies.
- Lorsque votre passeport vous sera rendu, vérifiez soigneusement les informations et les conditions précisées sur votre visa ou dans la lettre vous informant de l'octroi de ce dernier. Pour toute question concernant les conditions ou les limitations imposées, adressez-vous au bureau qui a émis le visa **avant** votre départ pour l'Australie. Il serait erroné de penser que les conditions de votre séjour pourraient être modifiées après votre arrivée en Australie.

¹ Sauf dans un nombre extrêmement limité de cas indépendants de votre volonté ou pour répondre aux obligations imposées à l'Australie par la convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés.

Adresse de résidence

Vous devez indiquer l'adresse où vous comptez habiter pendant le traitement de votre demande. Si vous n'indiquez pas votre adresse de résidence dans ce formulaire de demande, celle-ci ne sera pas prise en considération. Une boîte postale ne sera pas acceptée comme adresse de résidence.

Assurance médicale

Il vous est recommandé de souscrire, pour vous et votre famille, une assurance médicale pour votre séjour en Australie. En effet, à moins qu'un accord de couverture réciproque n'ait été passé avec votre pays, le système australien ne vous prendra pas en charge.

Si vous avez 70 ans ou plus

Pour satisfaire aux exigences financières de ces visas, vous serez tenu d'accompagner votre demande d'un justificatif prouvant que vous disposez d'une assurance médicale couvrant votre séjour en Australie. De plus amples informations sur l'assurance médicale privée en Australie sont disponibles sur le site web du ministère www.immi.gov.au/visitors/

Vaccinations

Si, durant votre séjour en Australie, vous avez l'intention d'inscrire votre enfant à une école ou une garderie, il vous est fortement conseillé de vous munir de ses certificats de vaccination.

Les vaccinations recommandées sont celles contre la polio, le tétanos, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, la coqueluche, l'haemophilus influenzae b (Hib) et l'hépatite B.

Les certificats peuvent être demandés à l'inscription.

Remarque : la vaccination contre la rubéole est également recommandée chez les femmes en âge d'avoir des enfants.

Echange d'informations par voies électroniques

Le ministère peut communiquer avec vous de différentes façons, mais n'utilisera de moyen électronique – télécopie ou message électronique – que si vous lui en avez donné l'autorisation.

Pour traiter votre demande, le ministère devra éventuellement vous demander des renseignements personnels sur votre état de santé, votre casier judiciaire, votre viabilité financière, vos relations personnelles, etc. Si elles ne sont pas convenablement codées les communications électroniques ne sont pas sûres et peuvent être interceptées par des tiers. Toutefois, si vous acceptez l'emploi par le ministère d'un moyen de communication électronique, les informations ainsi transmises ne seront utilisées par le ministère que pour le but auquel vous les destiniez sauf en cas d'obligation légale ou d'autre nécessité, ou si vous autorisez leur utilisation à d'autres fins. Elles ne seront utilisées pour aucun publipostage.

Le Gouvernement australien ne peut être tenu responsable de la sécurité ni de l'intégrité des informations, quelles qu'elles soient, envoyées au ministère par Internet ou par d'autres moyens électroniques.

Options de réception de documents

Vous pouvez autoriser un tiers à recevoir tous les documents, papier ou électroniques, concernant votre demande auprès du ministère. On considérera que vous aurez reçu tous documents envoyés à ce tiers comme s'ils vous avaient été envoyés personnellement.

Pour ce faire, vous devrez compléter la Partie J *Options de réception de documents* et le formulaire 956 *Désignation d'un agent d'immigration, d'un agent exempté ou d'un autre destinataire autorisé*. Pour des explications sur le rôle des agents d'immigration, des agents exemptés et des destinataires autorisés, veuillez lire les rubriques ci-dessous.

Pour changer d'agent d'immigration, d'agent exempté ou de destinataire autorisé ou pour cesser de recourir à ses services, vous devez en aviser le ministère par écrit dans les meilleurs délais. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire 956 *Désignation d'un agent d'immigration ou d'un agent exempté ou d'un autre destinataire autorisé*.

Informations relatives au destinataire autorisé

Un destinataire autorisé est une personne que vous autorisez à recevoir des documents concernant votre demande auprès du ministère.

Tous les documents relatifs à votre demande seront envoyés à votre destinataire autorisé, sauf si vous indiquez que vous désirez recevoir directement les informations concernant votre santé et/ou votre moralité.

Le ministère communiquera avec le destinataire autorisé que vous aurez désigné en dernier, puisque vous ne pouvez désigner qu'un seul destinataire autorisé à la fois pour une demande donnée.

Informations sur les agents d'immigration

Un agent d'immigration est un individu qui peut :

- vous conseiller à propos du visa le mieux adapté à votre cas ;
- vous indiquer les documents qu'il vous faudra soumettre avec votre demande ;
- vous aider à remplir la demande et à la soumettre ;
- communiquer avec le ministère en votre nom.

Si vous nommez un agent d'immigration, le ministère considérera celui-ci comme votre destinataire autorisé, sauf indication contraire de votre part.

Votre agent d'immigration est la personne avec qui le ministère s'entretiendra de votre dossier et à qui il demandera des renseignements supplémentaires si besoin est.

Il n'est pas obligatoire de passer par un agent d'immigration, mais si vous le faites, le ministère vous conseille de recourir aux services d'un agent d'immigration agréé. Les agents agréés sont tenus de respecter le Code de déontologie des agents d'immigration, en vertu duquel ils doivent agir de manière professionnelle au mieux des intérêts de leurs clients, dans le respect de la loi.

Continued on the next page

Suite au verso ►

Aide à l'immigration

Une personne vous fournit une aide à l'immigration si elle utilise ou prétend utiliser ses connaissances en matière de procédures d'immigration pour vous aider dans les démarches suivantes : demande de visa, d'intervention ministérielle ou de révision d'annulation de visa, parrainage ou nomination.

En Australie, une personne est légalement autorisée à fournir une aide à l'immigration uniquement si elle est un agent d'immigration agréé ou exempté d'agrément. Seuls les agents d'immigration agréés sont habilités à recevoir une rémunération ou un cadeau en échange de leurs services.

Si une personne non agréée en Australie et non exemptée d'agrément vous fournit une aide à l'immigration, elle se rend coupable d'un délit et est passible de poursuites.

Agents d'immigration en Australie

À moins d'être exemptés d'agrément, les agents d'immigration en Australie doivent être agréés par le Service d'agrément des agents d'immigration (MARA).

Agents d'immigration en dehors d'Australie

Les agents d'immigration exerçant en dehors d'Australie ne sont pas tenus d'être agréés. Le ministère peut donner un numéro d'identification à certains agents d'immigration exerçant à l'étranger. Ce numéro ne signifie pas qu'ils sont agréés.

Remarque : certains agents d'immigration agréés australiens exercent à l'étranger.

Agents exemptés

Les personnes ci-dessous ne sont pas tenues d'être des agents d'immigration agréés pour offrir une aide à l'immigration, mais elles ne sont pas autorisées à recevoir de rémunération en échange de leurs services :

- un membre de la famille proche (conjoint(e), concubin(e), enfant, parent, frère ou sœur) ;
- parraineur ou proposeur pour cette demande de visa ;
- membre du parlement ou ses collaborateurs ;
- officiel chargé de fournir une aide à l'immigration dans le cadre de ses fonctions (par ex. un prestataire de services d'aide juridique) ;
- membre d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'une organisation internationale.

Autres informations sur les agents d'immigration

Des informations sur les agents d'immigration, y compris la liste des agents d'immigration agréés, est disponible sur le site Internet du Service d'agrément des agents d'immigration (MARA) à l'adresse suivante : www.themara.com.au

Vous pouvez également accéder aux informations sur les agents d'immigration sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : www.immi.gov.au

Gestion des informations fournies

La section 2 de la *Loi de 1958 sur l'immigration* : « Contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers » autorise le ministère à recueillir les informations fournies sur ce formulaire. Ces informations permettent² au ministère de s'assurer que vous répondez bien aux conditions d'attribution d'un visa vous habilitant à vous rendre, à entrer et à séjourner en Australie et sont également utilisées dans le cadre plus général de l'application de la Loi sur l'immigration, par exemple, pour aider les immigrés à s'installer en Australie, pour contrôler la conduite des agents d'immigration ou pour assurer le respect de la Loi sur l'immigration.

Les informations fournies pourront également être communiquées aux services habilités à recevoir des informations sur les questions d'adoption, de contrôle des frontières, de compétences économiques, de citoyenneté, d'éducation, d'examen médical, d'assurance médicale, de services médicaux, de police, de paiement de pensions et d'allocations, de fiscalité, de pension de retraite, de révision des décisions et de réglementation concernant les agents d'immigration.

Les informations pertinentes vous concernant seront divulguées aux services de police fédéraux, des états et des territoires pour faciliter votre localisation et votre détention éventuelle au cas où vous deviendriez un étranger en situation illégale. Vous deviendrez un étranger en situation illégale si votre visa se termine (si, par exemple, il a été annulé à cause du non-respect de ses conditions d'attribution) ou s'il est arrivé à expiration et que vous ne détenez pas d'autre visa vous autorisant à rester en Australie.

Si votre demande de visa de tourisme est appuyée par un député australien ou un responsable de communauté locale basé en Australie, les informations sur le résultat de votre demande et votre respect des conditions d'attribution du visa, si celui-ci vous est accordé, peuvent être fournies au député ou au responsable de communauté locale.

La collecte, l'accès, le stockage, l'utilisation et la divulgation par le ministère des informations fournies dans ce formulaire sont régis par la *Loi de 1998 sur la protection de la vie privée* et en particulier par les 11 Principes de la protection des informations privées. Dans l'imprimé 993i *Protection des informations sur la personne privée*, disponible dans les bureaux du ministère, figure la liste des services auxquelles vos informations personnelles peuvent être communiquées.

En vertu de la *Loi de 1958 sur l'immigration*, le ministère est autorisé, dans certaines circonstances, à recueillir une gamme d'identifiants personnels auprès de non-citoyens, y compris des demandeurs de visa, dont une image faciale, des empreintes digitales et une signature. Le ministère a besoin d'identifiants personnels afin d'établir votre identité. Le ministère est autorisé à communiquer les identifiants et renseignements personnels relatifs à votre nom et à d'autres données biographiques pertinentes vous concernant à certaines agences, notamment des agences chargées de l'application de la loi et de la santé, ainsi qu'à d'autres agences qui pourraient avoir à vérifier votre identité auprès de ce ministère. Les identifiants personnels obtenus par le ministère seront intégrés à votre dossier officiel auprès de ce ministère.

Le ministère participe à des échanges internationaux d'information avec plusieurs autres pays. Ces échanges comprennent le partage d'identifiants personnels, notamment une image faciale et des données ayant trait aux empreintes digitales recueillies par des agences d'immigration telles que ce ministère. Si, à la suite de ce partage entre pays, des identifiants personnels correspondent avec les vôtres, le ministère divulguera vos renseignements biographiques et votre dossier d'immigration à l'autre agence. L'objet de cette divulgation est de déterminer si vous vous présentez au ministère et à l'autre agence sous la même identité et avec des demandes similaires.

Pour obtenir des informations plus détaillées, il vous est conseillé de lire le formulaire 1243i intitulé *Vos données personnelles d'identification*, disponible sur le site web du ministère à l'adresse www.immi.gov.au/allforms/ ou auprès d'un bureau du ministère ou d'une mission australienne à l'étranger.

² Les informations de santé fournies dans ce formulaire, dont les résultats de tests de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), seront utilisées pour évaluer l'état de santé du demandeur. Un résultat positif à ces tests **ou à d'autres** n'implique pas le rejet automatique de la demande, mais peut signifier que ces informations seront transmises aux organismes de santé concernés du Commonwealth, des états ou des territoires d'Australie.

Liste récapitulative

Pièces devant accompagner votre demande :

- si vous désirez qu'un visa soit apposé sur votre passeport, vous devez joindre ce dernier à votre demande. Cependant, si vous présentez vos justificatifs à une mission australienne différente de celle où vous avez déposé votre demande ou si vous êtes habilité à voyager sans étiquette de visa, veuillez accompagner cette demande d'une copie certifiée conforme des pages de votre passeport où figurent vos renseignements personnels et des visas
- votre passeport ou une photocopie des pages appropriées de votre passeport, selon les besoins
- des renseignements sur la manière dont vous désirez que votre passeport vous soit renvoyé. Le ministère **déconseille** le renvoi des passeports par courrier ordinaire. Votre passeport peut vous être renvoyé par :
 - courrier recommandé (veuillez inclure une enveloppe pouvant contenir un passeport, libellée à votre adresse et affranchie au tarif courrier recommandé) ; ou
 - courrier ordinaire (veuillez inclure une enveloppe affranchie pouvant contenir un passeport, libellée à votre adresse) ; ou
 - coursier (veuillez vérifier auprès du bureau où vous désirez déposer votre demande quelles sont les dispositions prévues pour le service de coursier)
- une photographie d'identité récente de vous-même et du/des enfant(s) inclus dans votre passeport et voyageant avec vous
- le montant des frais de dossier
- si nécessaire, le document autorisant un enfant à voyager avec vous (pour plus d'informations, consultez la rubrique du formulaire « Enfants inclus »)

Nous vous conseillons de joindre votre reçu à cette page une fois que vous aurez déposé votre dossier

Pièces supplémentaires

En vertu de la *Loi de 1958 sur l'immigration*, les responsables ne sont pas tenus de demander de renseignements supplémentaires au demandeur avant de statuer sur sa demande de visa. Il est donc dans l'intérêt du demandeur de fournir avec sa demande les documents suivants :

- preuve de l'existence de moyens financiers suffisants ;
- preuve que le demandeur a souscrit une assurance médicale ou de voyage ;
- résultats d'examens médicaux ;
- lettre de l'employeur confirmant le congé du demandeur ;
- preuve de l'inscription dans un établissement scolaire ou universitaire ;
- une lettre d'invitation, si le demandeur envisage de rendre visite à un proche parent (citoyen australien ou résident permanent) en Australie ;
- preuves que le demandeur a l'intention de retourner dans son pays de résidence et que rien ne s'oppose à son retour.

Informations indiquées sur votre visa



Si un visa vous est accordé, il comportera les informations suivantes :

- 1** le nom du bureau qui a examiné votre demande ;
- 2** votre nom et ceux des membres de votre famille inclus dans votre demande ;
- 3** des informations sur la validité du visa
 - la date de délivrance
 - la date limite d'entrée sur le territoire australien ;
 - le nombre d'entrées autorisées
 - la durée limite de votre séjour ;
- 4** le type de visa qui vous a été accordé ;
- 5** les conditions régissant votre visa :
 - 8101 – NO WORK (travail interdit)
 - 8201 – MAX 3 MONTHS STUDY (3 mois d'études maximum).
 - 8205 – A CHEST X-RAY IF STUDY MORE THAN 4 WEEKS (radio pulmonaire requise pour séjour d'études supérieur à 4 semaines)

Ces conditions sont expliquées à la page 2.

Il peut y avoir une autre condition :

8503 – NO FURTHER STAY (aucune prorogation)

Lorsqu'un visa contient cette condition, son bénéficiaire ne peut généralement pas demander un autre visa durant son séjour en Australie. Cette condition est expliquée en détail à la page 2.

D'autres conditions peuvent s'appliquer, selon la raison de votre séjour.

Page d'accueil

www.immi.gov.au

Linha geral de informações

Telefone para o número **131 881** durante o horário de expediente na Austrália, para falar com um telefonista (fora deste horário, encontra-se disponível informação gravada). Hors d'Australie, veuillez contacter la mission australienne la plus proche.

Veuillez conserver ces pages d'informations pour référence

Cette page est laissée vierge intentionnellement



Please use a pen, and write neatly in English using BLOCK LETTERS.

Tick where applicable

- 1** When do you wish to visit Australia?
Quand souhaitez-vous séjourner en Australie ?

From	DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNEE	to	DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNEE
Du	/	/		au	/	/	

- 2** How long do you wish to stay in Australia?
Combien de temps souhaitez-vous séjourner en Australie ?

Up to 3 months
jusqu'à 3 mois

Up to 6 months
jusqu'à 6 mois

Up to 12 months
jusqu'à 12 mois

- 3** Do you intend to enter Australia on more than one occasion?
Avez-vous l'intention d'entrer plusieurs fois en Australie?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

Part A – Your details

Partie A – Données personnelles

- 4** Name(s) as shown in your passport
Nom(s) figurant dans votre passeport

Family name
Nom de famille

Given names
Prénoms

Other names you are, or have been, known by
(including name at birth, previous married names, aliases)

Autres noms, utilisés actuellement ou par le passé
(y compris nom de naissance, noms de précédents mariages et pseudonymes)

Name in your own language or script (if applicable)
Nom tel qu'écrit dans votre langue (le cas échéant)

- 5** Sex Male Female
Sexe Masculin Féminin

- 6** Date of birth
Date de naissance
- | | | |
|-------------|---------------|---------------|
| DAY
JOUR | MONTH
MOIS | YEAR
ANNEE |
| / | / | |

If you are 70 years or over, you will be asked to undergo a health assessment and show that you have medical insurance to cover your stay in Australia. Please contact an Australian overseas mission for further advice before lodging your application. If additional medical consultations are required, a decision on your visa application will be delayed.

À partir de 70 ans, vous devrez vous soumettre à un bilan de santé et prouver que vous disposez d'une assurance maladie pour la durée de votre séjour en Australie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous mettre en rapport avec une mission australienne avant de déposer votre demande. Si des visites médicales supplémentaires s'avèrent nécessaires, l'examen de votre demande s'en trouvera retardée.

- 7** Relationship status
État-civil

Married Marié(e) <input type="checkbox"/>	Separated Séparé(e) <input type="checkbox"/>	Never married or been in a de facto relationship Jamais marié <input type="checkbox"/>
Engaged Fiancé(e) <input type="checkbox"/>	Divorced Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	ni engagé dans une relation de concubinage
De facto En union libre <input type="checkbox"/>	Widowed Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	

Continued on the next page
Suite au verso

8 Place of birth Town/city
Lieu de naissance Ville
Country Pays

9 Details from your passport Informations figurant dans votre passeport

Passport number Numéro du passeport
Country of passport Pays du passeport

Date of issue Date de délivrance
DAY MONTH YEAR / /
JOUR MOIS ANNÉE

Date of expiry Date d'expiration
/ /

Issuing authority/Place of issue as shown in your passport
Autorité/Lieu de délivrance tel qu'indiqués dans votre passeport

*Make sure your passport is valid for the period of stay you are applying for.
Assurez-vous que votre passeport est valide pour la durée de séjour sollicitée.*

10 Details of identity card or identity number issued to you by your government (if applicable) eg. National identity card.
Note: If you are the holder of multiple identity numbers because you are a citizen of more than one country, you need to enter the identity number on the card from the country that you live in.
Détails de la carte d'identité ou du numéro d'identité qui vous a été émis par votre gouvernement (le cas échéant) par ex. : carte nationale d'identité.
Remarque : Si vous disposez de plusieurs numéros d'identité parce que vous êtes un ressortissant de plusieurs pays, vous devez indiquer le numéro d'identité figurant sur la carte de votre pays de résidence.

Identity number Numéro d'identité
Country of issue Pays de délivrance

11 Of which countries are you a citizen?
De quel(s) pays avez-vous la citoyenneté ?

12 Country of usual residence
Pays de résidence habituelle

13 Your current residential address
Note: A post office box address is not acceptable as a residential address. Failure to give your residential address will result in this application being invalid.
Adresse de résidence actuelle
Remarque : une boîte postale n'est pas considérée comme une adresse de résidence valide. Si vous n'indiquez pas votre adresse de résidence, cette demande ne sera pas prise en considération.

POSTCODE
CODE POSTAL

14 Address for correspondence
(If the same as your residential address, write 'AS ABOVE')
Adresse postale
(Si cette adresse est identique à votre adresse de résidence, veuillez écrire « AS ABOVE »)

POSTCODE
CODE POSTAL

15 Your telephone numbers
Numéros de téléphone

Office hours Professionnel
COUNTRY CODE AREA CODE NUMBER
CODE PAYS INDICATIF NUMERO
() ()

After hours or mobile/cell
Domicile ou téléphone portable
() ()

16 Do you agree to the department communicating with you by fax, e-mail or other electronic means?
Acceptez-vous que le ministère communique avec vous par télécopie, courrier électronique ou d'autres moyens électroniques ?

No
Non
Yes Give details
Oui Spécifiez

Fax number Numéro de télécopie
COUNTRY CODE AREA CODE NUMBER
CODE PAYS INDICATIF NUMERO
() ()

E-mail address Adresse électronique

Note: If this visa application is refused, you will be notified by mail
Remarque : Si votre demande de visa est rejetée, vous en serez avisé par courrier.

Part B – Children included

Partie B – Enfants inclus dans la demande

You can include in this application any **children included in your passport who will be travelling with you.**

Children under 18 years of age, travelling alone or without one or both of their parents or legal guardians, require notarised authorisation from the non-accompanying parent(s) or guardian(s) to travel to Australia.

*Vous pouvez inclure dans cette demande les enfants **dont le nom figure dans votre passeport et qui voyageront avec vous.***

Tout enfant de moins de 18 ans qui se rend en Australie sans être accompagné de ses deux parents ou tuteurs devra disposer de l'autorisation légale du ou des parents ou tuteurs ne voyageant pas avec lui.

17 Are there any children included in your passport who will be travelling with you?

Y a-t-il des enfants mentionnés dans votre passeport qui voyageront avec vous ?

No

Non

Yes Give details

Oui Spécifiez

1 Family name
Nom de famille

Given names
Prénoms

Sex Male Female
Sexe Masculin Féminin

Date of birth DAY MONTH YEAR
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE

Country of birth
Pays de naissance

2 Family name
Nom de famille

Given names
Prénoms

Sex Male Female
Sexe Masculin Féminin

Date of birth DAY MONTH YEAR
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE

Country of birth
Pays de naissance

3 Family name
Nom de famille

Given names
Prénoms

Sex Male Female
Sexe Masculin Féminin

Date of birth DAY MONTH YEAR
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE

Country of birth
Pays de naissance

4 Family name
Nom de famille

Given names
Prénoms

Sex Male Female
Sexe Masculin Féminin

Date of birth DAY MONTH YEAR
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE

Country of birth
Pays de naissance

If insufficient space, attach additional details.

Si l'espace prévu est insuffisant, continuez sur une feuille volante que vous joindrez à votre demande.

Continued on the next page
Suite au verso ►

Part C – Family NOT travelling with you

Partie C – Membres de votre famille NE VOYAGEANT PAS avec vous

18 Do you have a spouse, de facto partner, any children, or fiancé who will NOT be travelling with you?
 Voyagerez-vous sans votre conjoint(e), concubin(e), votre ou vos enfants ou votre fiancé(e) ?

No Yes Give details
 Non Oui Spécifiez

Full name Nom et prénoms	Relationship to you Nature du lien	Date of birth Date de naissance			Their address while you are in Australia Adresse de la personne durant votre séjour en Australie
		DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNEE	
		/	/		
		/	/		
		/	/		
		/	/		

If you need more space, please attach a separate sheet with the details.
 Si l'espace prévu est insuffisant, continuez sur une feuille volante que vous joindrez à votre demande.

Part D – Details of your visit to Australia

Partie D – Renseignements sur votre séjour en Australie

19 Is it likely you will be travelling from Australia to a neighbouring country (eg. New Zealand, Singapore, Papua New Guinea) and back to Australia?
 Envisagez-vous de faire un aller-retour dans un pays voisin (Nouvelle-Zélande, Singapour, Papouasie Nouvelle-Guinée, par exemple) à partir de l'Australie ?

No Yes Please attach itinerary details
 Non Oui Veuillez joindre votre itinéraire

20 Do you have any relatives, friends or contacts in Australia?
 Avez-vous de la famille, des amis ou des relations en Australie ?

No Yes Give details
 Non Oui Spécifiez

Citizen or permanent resident of Australia? (YES or NO)
 Citoyen australien ou résident permanent ? (OUI/NON)

Full name Nom et prénoms	Relationship to you Nature du lien	Date of birth Date de naissance			Address Adresse	Citizen or permanent resident of Australia? (YES or NO) Citoyen australien ou résident permanent ? (OUI/NON)
		DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNEE		
		/	/			
		/	/			
		/	/			
		/	/			

If you need more space, please attach a separate sheet with the details.
 Si l'espace prévu est insuffisant, continuez sur une feuille volante que vous joindrez à votre demande.

21 Why do you want to visit Australia?
Include details of any dates that are of special significance to your visit.
Pourquoi souhaitez-vous vous rendre en Australie ?
Indiquez les dates importantes de votre séjour.

22 Do you intend to do a course of study of more than 4 weeks while in Australia?
Avez-vous l'intention de suivre un cours de plus de 4 semaines en Australie ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

Name of the course

Nom du cours

Name of the institution

Nom de l'établissement

How long will the course last?

Durée du cours

Continued on the next page
Suite au verso ►

Part E – Health and character

Partie E – Santé et moralité

Visitors to Australia must be of good health and of good character. The following questions ask you to make a declaration about the health and character of yourself and any other person included in your application. If your circumstances change before you travel you should inform the Australian visa office.

Pour obtenir un visa, le demandeur doit être en bonne santé et de caractère intègre. Vos réponses aux questions suivantes sur votre santé et votre moralité, et éventuellement sur celles de toute autre personne incluse dans votre demande, ont valeur de déclaration. Si votre situation venait à changer avant votre voyage, vous devriez en informer le bureau australien des visas traitant votre demande.

23 In the last 5 years, have you, or any other person included in this application, visited, or lived, outside your country of passport for more than 3 consecutive months?

Ces 5 dernières années, est-ce que vous, ou l'une des personnes incluses dans cette demande, vous êtes rendu ou avez vécu dans un pays autre que celui de votre passeport durant plus de 3 mois consécutifs ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

1 Name
Nom

Country(s)
Pays

Date from
Du

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 to

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 au

2 Name
Nom

Country(s)
Pays

Date from
Du

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 to

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 au

3 Name
Nom

Country(s)
Pays

Date from
Du

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 to

DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE
/	/	

 au

24 Do you, or any other person included in this application, intend to enter a hospital or health care facility (including nursing homes) while in Australia?

En Australie, est-ce que vous, ou l'une des personnes incluses dans cette demande, avez l'intention de faire un séjour à l'hôpital ou dans un établissement de soins (y compris une maison de retraite) ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

25 Do you, or any other person included in this application, intend to work as, or study to be, a doctor, dentist, nurse or paramedic during your stay in Australia?

Lors de votre séjour en Australie, est-ce que vous, ou l'une des personnes incluses dans cette demande, avez l'intention de travailler comme médecin, dentiste, infirmier ou ambulancier, ou de faire des études débouchant sur l'une de ces professions ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

26 Have you, or any other person included in this application:

- ever had, or currently have, tuberculosis?
- been in close contact with a family member that has active tuberculosis?
- ever had a chest x-ray which showed an abnormality?

Est-ce que vous, ou l'une des personnes incluses dans cette demande :

- avez eu la tuberculose ou l'avez actuellement ?
- avez été en contact rapproché avec un membre de votre famille atteint de tuberculose active ?
- avez eu une radiographie thoracique anormale ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

27 During your proposed visit to Australia, do you, or any other person included in this application, expect to incur medical costs, or require treatment or medical follow up for:

- blood disorder;
- cancer;
- heart disease;
- hepatitis B or C and/or liver disease;
- HIV infection, including AIDS;
- kidney disease, including dialysis;
- mental illness;
- pregnancy;
- respiratory disease that has required hospital admission or oxygen therapy;
- other?

Lors du séjour que vous envisagez de faire en Australie, est-ce que vous, ou l'une des personnes incluses dans cette demande, comptez encourir des frais médicaux ou avoir besoin d'un traitement ou d'un suivi médical pour :

- trouble sanguin ;
- cancer ;
- affection cardiaque ;
- hépatite B ou C et/ou maladie de foie ;
- infection au VIH, y compris le sida ;
- maladie de rein, y compris la dialyse ;
- maladie mentale ;
- grossesse ;
- maladie respiratoire ayant nécessité une hospitalisation ou une oxygénothérapie ;
- autre ?

No Yes Give details
Non Oui Spécifiez

Part F – Employment status

Partie F – Situation professionnelle

30 What is your employment status?

Quelle est votre situation professionnelle ?

Employed/self-employed

Travailleur salarié/
indépendant

Details of employer/business

Informations sur l'employeur/
l'entreprise

Name
Nom

Address
Adresse

Telephone number
Numéro de téléphone

Position you hold
Poste occupé

How long have you been employed
by this employer/business?
Depuis combien de temps travaillez-vous
pour cet employeur/cette entreprise ?

YEARS	MONTHS
ANNEES	MOIS

Retired

Retraité(e)

Year of retirement

Date de la retraite

DAY	MONTH	YEAR
JOUR	MOIS	ANNEE

 / /

Student

Etudiant(e)

Your current course

Cours suivi actuellement

Name of educational institution

Nom de l'établissement

How long have you been
studying at this institution?

Depuis quand étudiez-vous
dans cet établissement ?

YEARS	MONTHS
ANNEES	MOIS

Other

Autre

Please provide details

Veuillez spécifier

Unemployed

Sans emploi

Please provide details of your last
employment (if applicable)

Veuillez fournir des précisions sur
votre dernier emploi (s'il y a lieu)

Part G – Evidence of funds

Partie G – Moyens financiers

All visitors to Australia must be able to demonstrate they have adequate funds to cover all costs associated with their visit. Providing evidence of funds with a completed application will often help expedite the processing of a visitor visa application. Examples include showing personal bank statements, pay slips, audited accounts, taxation records or details of the funds that visitors will be taking with them or available to them (ie. how much in cash, traveller cheques and credit card limit).

Toute personne qui désire visiter l'Australie doit être en mesure de prouver qu'elle dispose des moyens financiers suffisants pour couvrir toutes les dépenses associées à ce voyage. Le processus de demande de visa de tourisme est souvent accéléré lorsque la demande complète est accompagnée de justificatifs de moyens financiers. Peuvent servir de preuve, par exemple, des relevés d'un compte personnel, des bulletins de salaire, des comptes certifiés, des dossiers fiscaux ou le détail des sommes que les visiteurs emporteront ou auront à leur disposition (c'est à dire les sommes en liquide, en chèques de voyage et le plafond d'utilisation de votre carte bancaire).

31 How will you be maintaining yourself financially while you are in Australia?

Comment subviendrez-vous à vos dépenses pendant votre séjour en Australie ?

32 Is someone else providing support for your visit to Australia?
Comptez-vous bénéficier d'une aide extérieure pour votre voyage en Australie ?

- No Go to Part H
 Non ► Allez à la Partie H
 Yes Give details
 Oui ► Spécifiez

Full name Nom et prénoms	Relationship to you Nature du lien	Date of birth Date de naissance			Their address while you are in Australia Adresse de la personne durant votre séjour en Australie
		DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNEE	
		/	/		
		/	/		
		/	/		
		/	/		

If you need more space, please attach a separate sheet with the details.
Si l'espace prévu est insuffisant, continuez sur une feuille volante que vous joindrez à votre demande.

33 What support are they providing? Financial Accommodation Other Please attach details
 Quel soutien vous est offert ? Financement Logement Autre ► Joignez les précisions nécessaires

The person or people you have listed will need to provide evidence of their ability to provide this support.
La ou les personnes mentionnées ci-dessus devront fournir la preuve de leur capacité à fournir ce soutien.

Part H – Previous applications Partie H – Demandes antérieures

34 Have you, or any other person included in this application, ever:

- been in Australia and not complied with visa conditions or departed Australia outside your authorised period of stay?
- had an application for entry to or further stay in Australia refused, or had a visa for Australia cancelled?

Est-ce que vous, ou toute autre personne incluse dans cette demande,

- avez, lors d'un précédent séjour en Australie, négligé de respecter les conditions imposées par votre visa ou quitté le pays après expiration de celui-ci ?
- n'avez pu obtenir un visa australien ou sa prorogation, ou avez obtenu un visa qui a ensuite été annulé ?

No Yes Give details
 Non Oui ► Spécifiez

35 Complete the following details if you (or any other person included in this application) have applied for **permanent** entry to Australia in the last 5 years
 Remplissez cette section si vous, ou toute autre personne incluse dans cette demande, avez déposé une demande de visa **permanent** pour l'Australie au cours de ces cinq dernières années

Month and year Mois et année	Place of application Lieu de la demande	Type of visa applied for Type de visa demandé	Was a visa granted? (YES or NO) Visa accordé? (OUI/NON)

36 Complete the following details if you (or any other person included in this application) have applied for **temporary** entry to Australia in the last 5 years
 Remplissez cette section si vous, ou toute autre personne incluse dans cette demande, avez déposé une demande de visa **temporaire** pour l'Australie au cours de ces cinq dernières années

Month and year Mois et année	Place of application Lieu de la demande	Type of visa applied for Type de visa demandé	Was a visa granted? (YES or NO) Visa accordé? (OUI/NON)

Continued on the next page
Suite au verso ►

Part I – Assistance with this form
Partie I – Aide reçue pour remplir ce formulaire

37 Did you receive assistance in completing this form?
 Vous êtes-vous fait aider pour remplir ce formulaire ?

No Go to Part J
 Non ► Allez à la Partie J

Yes Please give details of the person who assisted you
 Oui ► Veuillez indiquer les nom et coordonnées de la personne qui vous a aidé

Title: Mr Mrs Miss Ms Other
 Titre M. M^{me} M^{lle} M^{me} Autre

Family name
 Nom de famille

Given names
 Prénoms

Address
 Adresse

POSTCODE
 CODE POSTAL

Telephone number or daytime contact
 Numéro de téléphone pendant la journée

COUNTRY CODE CODE PAYS	AREA CODE INDICATIF	NUMBER NUMÉRO
(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)	<input type="text"/>

Office hours
 Professionnel

Mobile/cell
 Téléphone mobile/
 cellulaire

38 Is the person an agent registered with the Migration Agents Registration Authority (MARA)?
 La personne est-elle un agent agréé par le Service d'agrément des agents d'immigration (MARA) ?

No
 Non

Yes Go to Part J
 Oui ► Allez à la Partie J

39 Is the person/agent in Australia?
 La personne/l'agent se trouve-t-elle/il en Australie ?

No Go to Part J
 Non ► Allez à la Partie J

Yes
 Oui

40 Did you pay the person/agent and/or give a gift for this assistance?
 Avez-vous payé la personne/l'agent et/ou lui avez-vous offert un cadeau en échange de son aide ?

No
 Non

Yes
 Oui

Part J – Options for receiving written communications
Partie J – Options de réception de documents

41 All written communications about this application should be sent to:
 (Tick one box only)
 Tous les documents concernant cette demande doivent être envoyés à : (Cocher une seule case)

All written communications will be sent to the address for communications that you have provided in this form.

Myself ► Tous les documents seront envoyés à l'adresse que vous avez indiquée dans ce formulaire.

OR
OU

Authorised recipient
 Destinataire autorisé

OR
OU

Migration agent ► You must complete form 956 *Appointment of a migration agent or exempt agent or other authorised recipient* and attach it to this application form. Form 956 is available from the department's website **www.immi.gov.au**

Agent d'immigration

OR
OU

Agent exempt from registration ► Vous devez compléter le formulaire 956 *Désignation d'un agent d'immigration, d'un agent exempté ou d'un autre destinataire autorisé* et le joindre à ce formulaire de demande. Le formulaire 956 est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : **www.immi.gov.au**

Agent exempté d'agrément

Part L – Declaration

Partie L – Déclaration

WARNING: Giving false or misleading information is a serious offence.

AVERTISSEMENT : La communication de renseignements faux ou trompeurs constitue un délit grave.

43 Having read the 'Conditions for a tourist visa to Australia' on page 2 of this form:

- I understand that the visa I am applying for does not permit me to work or undertake business activities in Australia.
- I understand that the visa I am applying for does not permit me to study for longer than 3 months in Australia.
- My intention to visit Australia is genuine and I will abide by the conditions and period of stay of the visa.
- I have adequate funds to meet all costs associated with the visit to and from Australia for all those included in this application.
- I have truthfully declared all relevant details requested of me in this application.
- I understand that the effect of the 8503 visa condition is that it will not be possible for me to apply to remain in Australia beyond the authorised period of stay of my visa. I agree to having this condition included on any visa issued to me as a result of this application.
- I acknowledge that I understand that if the 8503 visa condition is imposed on my visa, it will be indicated on the visa label, or in documents given to me by the department about the grant of my visa, by the condition code '8503' and by the short description 'No Further Stay'.
- I acknowledge that this means that the 8503 condition has been imposed on my visa, that I am required to depart Australia before the end of the period of stay authorised by my visa and that I understand the restriction that condition 8503 places on me.
- In any part of this form which has been completed with the assistance of another person, I declare that the information as set down is true and correct and has been included with my full knowledge, consent and understanding.
- If granted a visa, I will advise the overseas mission should my circumstances change prior to my travel to Australia.

Lecture faite des conditions accompagnant la délivrance d'un visa de tourisme pour l'Australie, à la page 2 de cet imprimé, je déclare ce qui suit.

- Je respecterai la condition stipulée par le visa qui m'interdit, durant mon séjour en Australie, de travailler ou d'entreprendre toute activité commerciale.
- Je respecterai la condition stipulée par le visa qui m'interdit, durant mon séjour en Australie, d'effectuer des études d'une durée supérieure à 3 mois.
- Je suis de bonne foi, respecterai les conditions stipulées par mon visa et n'excéderai pas la durée de mon séjour.
- Je dispose de fonds suffisants pour subvenir à tous les frais occasionnés par mon voyage aller-retour et mon séjour en Australie, ainsi que ceux de chaque personne incluse dans cette demande.
- J'ai répondu sincèrement et sans omission à toutes les rubriques de la présente demande.
- Je prends note de la condition 8503 qui interdit de tenter de rester en Australie au-delà de la durée spécifiée sur mon visa et n'ai aucune objection à ce que cette condition me soit appliquée.
- Je prends note que, si la condition 8503 s'applique à mon visa, ce dernier ou les documents que je recevrai du ministère concernant l'octroi de mon visa porteront le numéro de code 8503 accompagné de la mention « No Further Stay ».
- Je prends note que cela signifie que la condition 8503 s'applique à mon visa, que je devrai alors quitter l'Australie avant la fin de la durée du séjour autorisée par mon visa et que je comprends la restriction qui m'est imposée par la condition 8503.
- Dans le cas où j'aurais bénéficié d'une aide extérieure pour remplir certaines parties de ce formulaire, les informations fournies sont exactes et j'ai approuvé leur insertion en toute connaissance de cause.
- Si un visa m'est accordé et que ma situation vient à changer avant mon voyage, j'en informerai la mission australienne concernée.

**Signature
of applicant
Signature du
demandeur**

Date

DAY	MONTH	YEAR
JOUR	MOIS	ANNEE

Date

/	/
---	---

If you are unable to collect your passport, you will need to make adequate arrangements for its return to you.

We strongly advise that you keep a copy of your application and all attachments for your records.

Si vous ne pouvez pas récupérer votre passeport en personne, vous devez prendre les dispositions nécessaires pour qu'il puisse vous être retourné.

Nous vous recommandons vivement de conserver une photocopie de votre demande et de toutes les pièces jointes pour future référence.